

QUELS DOCUMENTS FOURNIR POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Groupe de travail Culture d'Achat Intercollectivités



La candidature doit permettre à l'acheteur d'apprécier et évaluer la capacité de l'entreprise (*aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public*).

Où trouver l'information ?

La liste des documents demandés par l'acheteur et formalisme de signature de ceux-ci, se trouve soit dans l'avis d'appel public à la concurrence soit dans le règlement de consultation.

Quels documents fournir ?					
<p>Téléchargeable sur le site du ministère des finances</p> <p>https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaire-s-declaration-du-candidat</p>	<p>Lettre de candidature/ Habilitation du mandataire par ses cotraitants</p>	<p>formulaire DC1</p>	<p>Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015</p>	<p>stricte réglementaire</p>	
	<p>Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.</p>	<p>formulaire DC2</p> <p><i>Afin de s'assurer que le candidat dispose des capacités professionnelles techniques et financières suffisantes pour exécuter le marché</i></p>	<p>Obligatoires / Justificatifs à joindre</p>		
			Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire		
			Références professionnels en rapport avec le marché		
			Qualification de l'entreprise et des personnels etc,		
			Habilitations des personnels d'intervention.		
			<p>Complémentaires <i>tels que demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence</i></p>		<p>liste plus complète des pièces</p>
			Inscription à un registre professionnel (RCS/RM)		
			Assurance sur risques professionnels		
			Certificats de bonne exécution travaux		

Dispense de fournir certains documents (*tels que demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans le règlement de la consultation*) :

si vous avez déjà déposé et mis à jour ces documents sur la plateforme de dématérialisation AWS de l'acheteur public

Ou

Si vous avez déjà répondu dans l'année à une consultation de l'acheteur public
(*attention liasses fiscales et sociales à mettre à jour tous les 6 mois – extrait K-bis de moins de 3 mois à transmettre pour postuler à un marché public*)